



Extrait du registre des délibérations du Comité syndical SMTC

Séance du 18 mai 2017

OBJET : RELATIONS AVEC LES USAGERS ET OPERATEURS DE MOBILITE - Offres d'essai dans le cadre de l'opération d' "accompagnement individualisé pour les utilisateurs de véhicules polluants"

Délibération n°

Rapporteur : Francie MEGEVAND

PROJET

Le rapporteur(e), Francie MEGEVAND;
Donne lecture du rapport suivant,

OBJET : RELATIONS AVEC LES USAGERS ET OPERATEURS DE MOBILITE - Offres d'essai dans le cadre de l'opération d' "accompagnement individualisé pour les utilisateurs de véhicules polluants"

Exposé des motifs

L'agence Métromobilité du SMTC met en place un dispositif expérimental d'accompagnement individualisé au changement de pratiques de mobilité, en partenariat avec l'ADEME qui finance l'opération à 50 %. Ce dispositif est basé sur un conseil en mobilité renforcé et des offres d'essai adaptées, à destination des habitants de la Métropole disposant d'un véhicule ancien (Crit'air 4, 5 et non classé) et souhaitant réduire leur usage de l'automobile.

Il s'agit de changer le comportement des automobilistes volontaires (1000 personnes recrutées pour 500 personnes en fin de dispositif au bout de deux ans) en leur permettant de tester les offres de mobilité.

Par délibération du 7 juillet 2016 « Evolution de la grille tarifaire au 1^{er} septembre 2016 et offres d'essai dans le cadre des expérimentations et actions visant au changement de comportement », le SMTC a décidé la mise en place d'une offre d'essai pour le réseau TAG, dans le cadre des actions de promotion menées par l'agence Métromobilité.

L'objet de la présente délibération est de préciser les modalités des offres d'essai et de les étendre à d'autres opérateurs de mobilité, dans le cadre de cette opération d'accompagnement individualisé au changement des pratiques de mobilité pour les utilisateurs de véhicules polluants.

Deux étapes sont prévues dans le dispositif. Elles nécessitent deux types d'offres d'essai. Dans un premier temps, les volontaires pourront tester gratuitement différents modes de déplacement dans leur quotidien. Cette phase test nécessite un usage des modes sur une durée de quelques jours, financé par le SMTC. On appellera cette prise en charge « offre test ».

A l'issue de cette phase test, ils choisiront le ou les modes de transport qui conviennent le mieux.

Dans un second temps, les participants vont s'engager sur une mobilité alternative grâce à des abonnements sur une durée plus longue (six mois à un an). La prise en charge partielle par le SMTC permettra de faciliter l'engagement du participant, en vue de le fidéliser sur les modes alternatifs à la voiture. On appellera cette prise en charge « offre engagement ».

Un budget de 80 000 € est prévu sur deux ans pour acquérir ces offres d'essai auprès des opérateurs de mobilité.

Ainsi, le SMTC financera des offres d'essai (« test » et « engagement ») pour l'usage des réseaux de transports en commun urbain (TAG) et inter-urbain (TER, Transisère), pour l'usage des services d'autopartage et pour la location de cycles « Métrovélo » (classique ou à assistance électrique).

En conséquence, il est proposé au Comité syndical SMTC

Vu les articles L.5721-1 et L 5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SMTC du 16 décembre 2015,

Vu la délibération « Plan de protection de l'atmosphère de la région grenobloise – Mise en place d'un dispositif d'accompagnement au changement de comportement de mobilité, en partenariat avec l'ADEME » du 8 juillet 2013

Vu la délibération « Agence de mobilité – Mise en place d'un dispositif d'accompagnement au changement de comportement de mobilité pour les propriétaires de véhicules les plus polluants, en partenariat avec l'ADEME » du 24 février 2014

Vu la délibération « Evolution de la grille tarifaire au 1^{er} septembre 2016 et offres d'essai dans le cadre des expérimentations et actions visant au changement de comportement » du 7 juillet 2016

Après examen de la Commission ressources SMTC du 04 mai 2017, et après en avoir délibéré, le Comité syndical SMTC :

- approuve les modalités de l'opération d'accompagnement individualisé au changement de pratiques de mobilité pour les utilisateurs de véhicules polluants,
- approuve le financement d'offres d'essai de modes alternatifs, à hauteur de 80 000 € sur deux ans, dans le cadre de cette opération,
- autorise le président à signer tous les documents relatifs à cette opération.